

J'ai soumis au ministre de la Justice la question de savoir si le gouvernement fédéral avait le droit de conclure des arrangements à cette fin. Je puis dire que cette demande me fut faite par le premier ministre de Québec qui désirait que ce chemin fut mis en exploitation, mais le ministre de la Justice répondit, que sans l'autorisation du parlement il serait illégal de faire exploiter le chemin de fer de la Baie des Chaleurs par le chemin de fer de l'Inter-colonial, et par conséquent nous avons dû renoncer aux avantages que nous aurait valu le fait de donner des facilités de communications à cette partie du pays.

Mais les hommes aujourd'hui au pouvoir n'ont pas de ces scrupules ; pour eux la loi est une affaire secondaire, et ils ont mis le chemin de fer de la Baie des Chaleurs en exploitation.

Qu'a-t-on vu encore ? Dès qu'une vacance eut été créée par la mort de M. Fauvel, notre regretté ami, on a précipité l'élection dans ce comté qui est très étendu, et dont la population est clairsemée, le gouvernement était en état de dire aux électeurs : Voyez ce que nous avons fait pour vous, nous avons mis le chemin de fer de la Baie des Chaleurs en exploitation et si vous votez pour notre candidat, nous prolongerons ce chemin jusqu'à l'autre extrémité du comté.

On est allé plus loin encore : l'octroi des permis de pêche dans cette partie du pays est entre les mains du gouvernement et on a laissé entendre aux électeurs que ceux qui voteraient contre le gouvernement en seraient privés. Qu'a-t-on vu encore ? Je suis étonné de voir que l'honorable député qui a appuyé l'adresse en réponse au discours du trône ait parlé de cette élection de Bonaventure. On parle de politique à la Janus, de politique à double face. Où peut-on voir une politique à double face plus scandaleuse que celle adoptée par le candidat élu dans Bonaventure. Qu'a-t-il fait ? Il a publié deux professions de foi. Le délai était court. Il y a de nombreux votants protestants, environ 1,000 et un plus grand nombre de votants catholiques. Dans son manifeste aux protestants il disait : Je m'adresse à vous, électeurs protestants, pour vous demander votre appui—je ne cite pas les paroles, mais le sens—parce que je me moque des évêques et de leurs prêtres ; j'ai refusé tout engagement pour garder une position indépendante. J'ai rejeté les conseils des évêques en refusant de signer un engagement au sujet de la question des écoles et j'ai droit à votre appui, pour l'attitude courageuse et indépendante que je prends.

Et pendant qu'il tenait ce langage aux électeurs protestants, ce politicien à double face disait aux électeurs catholiques qu'il était opposé au parti conservateur, parce que ce dernier avait ignoré et méprisé les conseils de l'épiscopat de Québec. Si les honorables députés de la droite croient se faire honneur en obtenant une majorité par de tels moyens, je ne partage pas leur opinion. La partie intelligente de la population comprendra que nos adversaires n'ont pas raison de s'enorgueillir du résultat de l'élection de Bonaventure.

Un mot maintenant de l'élection de Wright. Que voyons-nous dans cette élection ? D'abord, M. Devlin qui a prononcé ici, contre l'attitude prise par le premier ministre actuel, un des plus éloquents réquisitoires que ce dernier ait jamais entendus, s'allie avec lui sur la question des écoles du Manitoba. M. Devlin avait pu se faire élire en démontrant aux électeurs de Wright que son chef s'était

SIR CHARLES TUPPER.

engagé de la manière la plus solennelle possible s'il n'obtenait pas pleine et entière justice pour la minorité du Manitoba par la persuasion, à recourir à la loi et à la constitution pour lui donner la plénitude de ses droits. Mais comme M. Devlin se sentait incapable d'appuyer son chef sur le parquet de la Chambre, comme il n'a pas osé se présenter de nouveau devant le parlement et d'y répudier l'engagement contracté envers ses électeurs, comme il lui était impossible de défendre sa conduite et d'approuver son chef, il lui a remis sa démission... moyennant compensation.

J'ignore si l'honorable directeur général des postes (M. Mulock) est à portée de ma voix. Je regrette de troubler son sommeil, mais je dois lui rappeler qu'il a déposé un projet de loi décrétant que le fait, pour un membre du parlement d'accepter une charge sous le gouvernement qu'il appuie, constitue une offense punissable ; j'attire son attention sur le fait que son partisan et son ami, M. Devlin, a préféré s'en aller, que de revenir ici, où il s'était montré un des plus habiles défenseurs de la minorité du Manitoba, pour y appuyer le chef actuel du gouvernement.

Qu'a-t-on fait alors ? Il semblerait que le gouvernement était au courant de tout, mais le secret fut bien gardé, et tout à coup, dans ce district électoral qui couvre des centaines de milles et qui renferme des localités d'un accès presque impossible, on précipite l'élection dans les délais les plus courts possible.

Mais ce n'est pas ce qu'il y a eu de pire. Dans toute l'histoire du Canada, il est impossible de trouver un scandale comme celui qui a marqué cette élection de Wright. Quel est ce scandale ? Le ministre des Travaux publics (M. Tarte) passa un contrat privé pour remettre une toiture sur le bloc de l'ouest, et après avoir donné l'entreprise à M. Bourque, ce dernier fit venir ici par centaines des électeurs de Hull qui furent payés à même le trésor public—puisque c'est le gouvernement qui doit les payer—des électeurs, dis-je, ont été amenés ici par centaines—350 en tout, me dit-on—pendant que pas un seul ouvrier d'Ottawa ne pouvait obtenir de l'emploi, et on les trouvait occupés à fumer et à s'amuser par groupe de cinquante.

S'il y avait de l'ouvrage pour ces employés, pour quoi les a-t-on renvoyés par centaines le lendemain de l'élection ? Voilà une des plus audacieuses et des plus flagrantes violations de la loi électorale qu'on ait jamais vues, et je l'espère, qu'on ne verra jamais au Canada.

Je n'entrerai pas dans les détails de l'élection du comté de Brant, bien que ce qu'en rapporte l'ex-représentant de ce comté soit de nature à faire dresser les cheveux sur la tête. Tous ceux qui ont connu M. Henry admettront que la Chambre a perdu en lui un de ses membres les plus capables et les plus précieux, et ce sont les faits qu'il a porté à ma connaissance qui me font parler ainsi.

Il prétend que les moyens qu'on a employés pour remporter ce comté, dont la majorité aux élections générales s'était prononcée contre un des membres les plus éminents et les plus respectés de cette Chambre, le contrôleur actuel des Douanes—nous savons tous que s'il y avait un homme capable de faire enregistrer jusqu'au dernier vote du comté, c'était bien lui—et quand on voit qu'on a eu recours à des moyens par lesquels on a réussi à obtenir un résultat différent quelques mois plus tard, les sup-